



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_031

Envoyé en préfecture le 21/04/2023  
Reçu en préfecture le 21/04/2023  
Publié le 21/04/2023  
ID : 048-214800393-20230330-D\_2023\_031-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : subventions aux associations lors des locations salles tarifs 2023**

Suite à l'approbation des nouveaux tarifs de location des salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (D\_2022\_115 du 26 septembre 2022), Monsieur le Maire propose de définir le montant des subventions à reverser aux associations afin d'encourager les activités des associations chanacoises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi des subventions comme suit :

#### SALLE POLYVALENTE

Objet de la location	Location	Subvention	Reste à charge de l'association
Repas	700 €	700 €	0 €
Bal	350 €	350 €	0 €
Jeu de cartes, vide-grenier	350 €	350 €	0 €
Loto	350 €	350 €	0 €
Manifestations culturelles à but non lucratif, sportives, repas adhérents, réunions	300 € 350 € 700 €	300 € 350 € 700 €	0 €

#### LE VILLARD

Objet de la location	Location	Subvention	Reste à charge de l'association
Repas	300 €	300 €	0 €
Bal	300 €	300 €	0 €
Jeu de cartes, vide-grenier	300 €	300 €	0 €
Loto	300 €	300 €	0 €
Manifestations culturelles à but non lucratif, sportives, repas adhérents, réunions	300 €	300 €	0 €



### SALLE SAINT JEAN-BAPTISTE

Objet de la location	Location	Subvention	Reste à charge de l'association
Manifestations culturelles à but non lucratif, sportives, repas adhérents, réunions	100 €	100 €	0 €

### SALLE FONTBONNE

Objet de la location	Location	Subvention	Reste à charge de l'association
Manifestations culturelles à but non lucratif, sportives, repas adhérents, réunions	75 €	75 €	0 €

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	